

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue à huis clos le lundi 14 décembre 2020, à 20 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

**Résolution 2020-12-328**

**Protocole de la rencontre**

**CONSIDÉRANT** que notre région est en zone rouge et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**CONSIDÉRANT** que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement de celle-ci soit rendu public sur la page Facebook de la municipalité.

**Résolution 2020-12-329**

**Ordre du jour**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion d'ajournement**  
**14 décembre 2020**  
**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Administration :
  1. Distributeurs de papier à mains;
4. Invitations et demandes d'appui :
  1. Maison des familles de La Matapédia – Repas de Noël;
5. Hygiène du milieu :
  1. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 1;
6. Projets d'investissement :
  1. Réfection de la route du Lac-Malcolm :
    - a) Règlement 2020-04 – Paiement de factures;
    - b) Directives de changements;
    - c) Certificat de réception provisoire;
7. Affaires nouvelles :
  1. \_\_\_\_\_;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

**Résolution 2020-12-330**

**Administration** –  
**Distributeurs de papier à**  
**mains**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise Distribution Jacques-Cartier pour l'approvisionnement en papier à mains des différents bâtiments municipaux au cout de 44,99 \$, plus les taxes applicables, la caisse de papier. Cette entente, d'une durée de 2 ans, comprend la fourniture de 27 nouveaux distributeurs.

**Résolution 2020-12-331**

**Demande d'appui – Maison**  
**des familles de La Matapédia**  
**– Souper de Noël**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'octroi d'un don de 500 \$ en appui à l'organisme la Maison des familles de La Matapédia afin de les appuyer dans l'organisation de la livraison à



Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER Inc.)	16132	8 251.06 \$	823.04 \$	412.55 \$	411.52 \$	8 662.58 \$	9 486.65 \$	30-nov-20
								Contrôle qualitatif des matériaux - Honoraires professionnels
Eurovia Québec Construction inc.	18002096	1 250 073.48 \$	124 694.83 \$	62 503.68 \$	62 347.42 \$	1 312 420.89 \$	1 437 271.99 \$	11-déc-20
								Dernier décompte
	18002097	-56 385.77 \$	-5 624.48 \$	-2 819.29 \$	-2 812.24 \$	-59 198.01 \$	-64 829.54 \$	11-déc-20
								Retenue sur dernier décompte
<b>TOTAL</b>		<b>1 201 938.77 \$</b>	<b>119 893.39 \$</b>	<b>60 096.94 \$</b>	<b>59 946.70 \$</b>	<b>1 261 885.46 \$</b>	<b>1 381 929.10 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 261 885.46 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit payée par le règlement 2020-04. Les montants de la TPS ainsi que les 50 % restants de la TVQ pour un montant total de 120 043.64 \$ demeurent payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

#### **Résolution 2020-12-334**

#### **Réfection de la route du Lac-Malcolm – Directives de changement**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les directives de changement suivantes :

- DC-C13 rev. 2 concernant la modification de la glissière de sécurité entre les chainages 10+220 et 10+340;
- DC-C18 rev. 1 concernant la modification des interventions sur certains ponceaux transversaux;
- DC-C19 concernant l'ajout d'éléments de signalisation et de marquage de la chaussée;
- DC-C21 concernant la modification du profil de la chaussée;
- DC-C23 concernant le remplacement des panneaux de signalisation à remettre en place par l'entrepreneur;
- DC-C24 rev. 3 concernant les interventions sur l'infrastructure de la chaussée;
- DC-C27 rev. 3 concernant la stabilisation des fossés entre les chainages 0+005 et 1+160;

Par la même résolution, les membres du conseil acceptent les frais reliés à chacune des directives de changement pour un total de 123 569.52 \$, plus taxes, soit :

- 4 031.74 \$, plus taxes, pour la DC-C13 rev. 2;
- 9 397.30 \$, plus taxes, pour la DC-C18 rev. 1;
- 18 976.73 \$, plus taxes, pour la DC-C19;
- Montant inchangé pour la DC-C21;
- 25 569.38 \$, plus taxes, pour la DC-C24 rev. 3;
- 65 594.37 \$, plus taxes, pour la DC-C27 rev.3;

**Résolution 2020-12-335**

**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Certificat de réception provisoire**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité le certificat de réception provisoire pour les travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent la *Liste des déficiences et travaux à compléter* déposée par Arpo Groupe-Conseil en date du 7 décembre 2020 et annexée au certificat de réception provisoire.

---

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées par courriel ou en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

---

**Résolution 2020-12-336**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 57.

Marcel Belzile  
Maire

Joel Charest  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib